

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/La-Belgique-sortira-du-nucleaire-en-2025>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **La Belgique sortira du nucléaire en 2025**

**31 mars 2018**

## La Belgique sortira du nucléaire en 2025



### **Le gouvernement fédéral a approuvé sa stratégie énergétique.**

Le gouvernement fédéral s'est accordé sur une stratégie énergétique, ont annoncé vendredi le Premier ministre, Charles Michel, et la ministre de l'Énergie, Marie-Christine Marghem, à l'issue du comité ministériel restreint. Il ne remet pas en cause la sortie du nucléaire en 2025.

Cette stratégie fédérale est l'un des piliers du Pacte énergétique qui doit unir le fédéral et

les trois Régions, et qui a déjà reçu le feu vert de la Wallonie et de Bruxelles. La mise en œuvre de la stratégie doit répondre à quatre critères : la sécurité de l'approvisionnement énergétique, le respect des accords de Paris sur le climat, le maintien d'un prix abordable pour les ménages et les entreprises et, enfin, la sécurité des installations.

Un comité de monitoring sera mis en place pour vérifier le respect de ces quatre critères. Il formulera chaque année des recommandations aux différents gouvernements. Il ne sera pas politisé, a insisté M. Michel.

Les représentants de l'administration fédérale, des Régions, des employeurs et de l'industrie en feront partie. La N-VA calait sur l'échéance de sortie du nucléaire en 2025, qu'elle ne juge pas tenable, mais elle était isolée politiquement. *"J'espère que le trajet qui a été fixé pourra être réalisé. Nous examinerons cela année après année et s'il le faut, il y aura des mécanismes de correction. Le maintien de centrales nucléaires peut être une solution, mais cela doit être étudié au moment où le problème se pose"*, a expliqué le vice-Premier ministre Jan Jambon.

Le gouvernement a établi un calendrier. Un avant-projet de loi est attendu pour le 20 juillet à propos de la norme énergétique qui doit faire en sorte que les différentes composantes du prix de l'énergie ne soient pas plus élevées en Belgique que dans les pays voisins.

Un avant-projet de loi est attendu avant cela - le 31 mai - pour mettre sur pied un mécanisme de rémunération de la capacité. Un "dialogue" est en cours avec la Commission européenne.. Maintenant que le gouvernement fédéral est tombé d'accord, il ne manque plus que la décision du gouvernement flamand..